

Tarifs des crèches : quelques principes à observer

Les réactions, tant dans la population que dans les milieux politiques, suite à la diffusion des nouveaux tarifs des crèches ont amené le Gouvernement à prendre des mesures pour éviter que les crèches ne se vident dès ce mois. Il a décidé de reporter l'entrée en vigueur du nouveau tarif au 1^{er} avril 2008, d'accorder un rabais transitoire de 25% sur toute la facturation 2008 et d'introduire un rabais « fratrie ». Autre décision d'importance, il a constitué un groupe de travail chargé de suivre l'application du nouveau tarif.

Nous saluons ces décisions qui ont pour effet premier de maintenir quasiment le taux de placement connu dans les différentes structures d'accueil de la petite enfance. Nous souhaitons cependant apporter notre contribution à la réflexion qui s'entame. Il y a trois raisons principales à cela :

1. le rabais transitoire de 25% met en évidence le caractère peu social du tarif appliqué (voir tableaux annexés) ;
2. un lien avec la future introduction des nouvelles allocations familiales doit être fait ;
3. des principes, autres que le degré d'autofinancement, doivent être retenus.

Les tableaux annexés font des comparaisons avec le tarif pratiqué dans le canton de Berne. Ces comparaisons se justifient par le fait que le canton de Berne applique un arrêté presque identique à celui du Jura, mais dans tous les cas, applique la même formule de calcul des tarifs que le Jura.

On constate que les tarifs arrêtés dans un premier temps (JURA 1) étaient largement supérieurs, pour toutes les catégories de revenus, sauf à partir d'un salaire brut de 13'000 francs.

On constate aussi que les tarifs pratiqués en 2008, avec un rabais de 25% (JURA 2), atténuent ces différences et deviennent même favorables aux Jurassiens dès l'obtention d'un revenu brut de 11'000 francs.

La 3^e comparaison est là uniquement pour prouver que cette différence peut être atténuée en modifiant des paramètres utilisés dans la formule. Notamment, on constate que la progression des tarifs limite la pression sur les salaires moyens, ceci simplement en modifiant le revenu maximal déterminant.

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement d'étudier, avec le groupe de travail mis en place, l'adoption de quelques principes fondamentaux tels que :

1. le maintien de l'arrêté du mois de novembre qui a pour principale qualité d'uniformiser les pratiques sur l'ensemble du territoire jurassien ;
2. l'idée que la comparaison avec la pratique bernoise se justifie pleinement, en regard surtout du réflexe interjurassien indispensable dans nombre de dossiers ;
3. l'idée que les adaptations de tarifs doivent être faites par la modification des paramètres utilisés pour les calculs et non par l'octroi d'un rabais linéaire ;
4. dans tous les cas, la progressivité des tarifs en fonction des revenus doit être maintenue ;
5. l'idée que le tarif appliqué pour le premier enfant ne doit pas dépasser, jusqu'à un niveau de revenu à définir, l'équivalent d'une allocation pour enfant.

Delémont, le 23 janvier 2008

Groupe CS-POP/VERTS
Remy Meury

Annexes : 3 pages de tableaux comparatifs

Calcul du tarif des crèches-garderies et UAPE - JURA (plusieurs scénarios) et BERNE

Formule valable pour les deux cantons :

(tarif maximal - tarif minimal) : (revenu mensuel déterminant maximal - revenu mensuel déterminant minimal) x (revenu mensuel déterminant - revenu mensuel déterminant minimal) +

tarif minimal - (rabais de famille x [taille du ménage - 2])

Chiffres contenus dans les arrêtés

	JURA	BERNE
Tarif maximal	9.50	10.35
Tarif minimal	1.00	0.65
Revenu mensuel déterminant maximal	10'000.00	13'000.00
Revenu mensuel déterminant minimal	3'500.00	3'500.00
Rabais de famille	1.00	1.00
Autres paramètres		
Nombre d'heures par jour	10.00	9.00
Nombre de jours par mois	20.00	20.00
Prix d'un repas	5.00	7.00

Plafonné à 8.00 dans le Jura

JURA	Plafonné à 8.00
9.50	
0.80	
12'000.00	
3'500.00	
1.00	
10.00	
20.00	
5.00	

Exemple en modifiant 2 paramètres

Comparaisons pour une famille de 4 personnes, salaire brut avec 13e et allocations, pour un enfant placé.

TOUS LES CHIFFRES ONT ÉTÉ VÉRIFIÉS SUR LES SITES DES DEUX CANTONS.

Différence : les montants ne sont pas arrondis ci-dessous.

		Pour 2008							
Revenu mensuel déterminant		JURA 1	BERNE	Proportions JU 1 / BE	JURA 2	Proportions JU 2 / BE	JURA 3	Proportions JU 3 / BE	
		selon arrêté	selon arrêté		réd. 25%		2 par. modifiés		
3'000.00	Tarif horaire pour un enfant	1.00	0.65	153.85%	0.75	115.38%	0.80	123.08%	
	Tarif pour une journée entière	10.00	5.85	170.94%	7.50	128.21%	8.00	136.75%	
	Tarif pour un mois à 100%	200.00	117.00	170.94%	150.00	128.21%	160.00	136.75%	
	Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas	300.00	257.00	116.73%	225.00	87.55%	260.00	101.17%	
4'000.00	Tarif horaire pour un enfant	1.00	0.65	153.85%	0.75	115.38%	0.80	123.08%	
	Tarif pour une journée entière	10.00	5.85	170.94%	7.50	128.21%	8.00	136.75%	
	Tarif pour un mois à 100%	200.00	117.00	170.94%	150.00	128.21%	160.00	136.75%	
	Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas	300.00	257.00	116.73%	225.00	87.55%	260.00	101.17%	
5'000.00	Tarif horaire pour un enfant	1.00	0.65	153.85%	0.75	115.38%	0.80	123.08%	
	Tarif pour une journée entière	10.00	5.85	170.94%	7.50	128.21%	8.00	136.75%	
	Tarif pour un mois à 100%	200.00	117.00	170.94%	150.00	128.21%	160.00	136.75%	
	Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas	300.00	257.00	116.73%	225.00	87.55%	260.00	101.17%	

	JURA 1 selon arrêté	BERNE selon arrêté	Proportions JU 1 / BE	JURA 2 réd. 25%	Proportions JU 2 / BE	JURA 3 2 par. modifiés	Proportions JU 3 / BE
Revenu mensuel déterminant 6'000.00	Tarif horaire pour un enfant 2.27	1.20	188.69%	1.70	141.52%	1.36	112.99%
	Tarif pour une journée entière 22.69	10.82	209.65%	17.02	157.24%	13.59	125.54%
	Tarif pour un mois à 100% 453.85	216.47	209.65%	340.38	157.24%	271.76	125.54%
	Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas 553.85	356.47	155.37%	415.38	116.53%	371.76	104.29%
Revenu mensuel déterminant 7'000.00	JURA 1 selon arrêté	BERNE selon arrêté	Proportions JU 1 / BE	JURA 2 réd. 25%	Proportions JU 2 / BE	JURA 3 2 par. modifiés	Proportions JU 3 / BE
	3.58	2.22	160.86%	2.68	120.64%	2.38	107.14%
	Tarif horaire pour un enfant 35.77	20.01	178.73%	26.83	134.05%	23.82	119.04%
	Tarif pour une journée entière 715.38	400.26	178.73%	536.54	134.05%	476.47	119.04%
	Tarif pour un mois à 100% 815.38	540.26	150.92%	611.54	113.19%	576.47	106.70%
Revenu mensuel déterminant 8'000.00	JURA 1 selon arrêté	BERNE selon arrêté	Proportions JU 1 / BE	JURA 2 réd. 25%	Proportions JU 2 / BE	JURA 3 2 par. modifiés	Proportions JU 3 / BE
	4.88	3.24	150.54%	3.66	112.90%	3.41	104.97%
	Tarif horaire pour un enfant 48.85	29.20	167.27%	36.63	125.45%	34.06	116.63%
	Tarif pour une journée entière 976.92	584.05	167.27%	732.69	125.45%	681.18	116.63%
	Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas 1'076.92	724.05	148.74%	807.69	111.55%	781.18	107.89%
Revenu mensuel déterminant 9'000.00	JURA 1 selon arrêté	BERNE selon arrêté	Proportions JU 1 / BE	JURA 2 réd. 25%	Proportions JU 2 / BE	JURA 3 2 par. modifiés	Proportions JU 3 / BE
	6.19	4.27	145.16%	4.64	108.87%	4.43	103.84%
	Tarif horaire pour un enfant 61.92	38.39	161.29%	46.44	120.97%	44.29	115.37%
	Tarif pour une journée entière 1'238.46	767.84	161.29%	928.85	120.97%	885.88	115.37%
	Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas 1'338.46	907.84	147.43%	1'003.85	110.57%	985.88	108.60%
Revenu mensuel déterminant 10'000.00	JURA 1 selon arrêté	BERNE selon arrêté	Proportions JU 1 / BE	JURA 2 réd. 25%	Proportions JU 2 / BE	JURA 3 2 par. modifiés	Proportions JU 3 / BE
	7.50	5.29	141.86%	5.63	106.40%	5.45	103.14%
	Tarif horaire pour un enfant 75.00	47.58	157.62%	56.25	118.22%	54.53	114.60%
	Tarif pour une journée entière 1'500.00	951.63	157.62%	1'125.00	118.22%	1'090.59	114.60%
	Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas 1'600.00	1'091.63	146.57%	1'200.00	109.93%	1'190.59	109.07%
Revenu mensuel déterminant 11'000.00	JURA 1 selon arrêté	BERNE selon arrêté	Proportions JU 1 / BE	JURA 2 réd. 25%	Proportions JU 2 / BE	JURA 3 2 par. modifiés	Proportions JU 3 / BE
	8.00	6.31	126.83%	6.00	95.12%	6.48	102.67%
	Tarif horaire pour un enfant 80.00	56.77	140.92%	60.00	105.69%	64.76	114.08%
	Tarif pour une journée entière 1'600.00	1'135.42	140.92%	1'200.00	105.69%	1'295.29	114.08%
	Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas 1'700.00	1'275.42	133.29%	1'275.00	99.97%	1'395.29	109.40%

Revenu mensuel déterminant	Tarif horaire pour un enfant Tarif pour une journée entière Tarif pour un mois à 100% Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas	JURA 1 selon arrêté	BERNE selon arrêté	Proportions JU 1 / BE	JURA 2 réd. 25%	Proportions JU 2 / BE	JURA 3 2 par. modifiés	Proportions JU 3 / BE
		8.00	7.33	109.16%	6.00	81.87%	7.50	102.33%
		80.00	65.96	121.28%	60.00	90.96%	75.00	113.70%
		1'600.00	1'319.21	121.28%	1'200.00	90.96%	1'500.00	113.70%
		1'700.00	1'459.21	116.50%	1'275.00	87.38%	1'600.00	109.65%
Revenu mensuel déterminant	Tarif horaire pour un enfant Tarif pour une journée entière Tarif pour un mois à 100% Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas	JURA 1 selon arrêté	BERNE selon arrêté	Proportions JU 1 / BE	JURA 2 réd. 25%	Proportions JU 2 / BE	JURA 3 2 par. modifiés	Proportions JU 3 / BE
		8.00	8.35	95.81%	6.00	71.86%	8.00	95.81%
		80.00	75.15	106.45%	60.00	79.84%	80.00	106.45%
		1'600.00	1'503.00	106.45%	1'200.00	79.84%	1'600.00	106.45%
		1'700.00	1'643.00	103.47%	1'275.00	77.60%	1'700.00	103.47%
Revenu mensuel déterminant	Tarif horaire pour un enfant Tarif pour une journée entière Tarif pour un mois à 100% Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas	JURA 1 selon arrêté	BERNE selon arrêté	Proportions JU 1 / BE	JURA 2 réd. 25%	Proportions JU 2 / BE	JURA 3 2 par. modifiés	Proportions JU 3 / BE
		8.00	9.37	85.37%	6.00	64.03%	8.00	85.37%
		80.00	84.34	94.85%	60.00	71.14%	80.00	94.85%
		1'600.00	1'686.79	94.85%	1'200.00	71.14%	1'600.00	94.85%
		1'700.00	1'826.79	93.06%	1'275.00	69.79%	1'700.00	93.06%
Revenu mensuel déterminant	Tarif horaire pour un enfant Tarif pour une journée entière Tarif pour un mois à 100% Tarif pour un mois à 100% avec 20 repas	JURA 1 selon arrêté	BERNE selon arrêté	Proportions JU 1 / BE	JURA 2 réd. 25%	Proportions JU 2 / BE	JURA 3 2 par. modifiés	Proportions JU 3 / BE
		8.00	10.35	77.29%	6.00	57.97%	8.00	77.29%
		80.00	93.15	85.88%	60.00	64.41%	80.00	85.88%
		1'600.00	1'863.00	85.88%	1'200.00	64.41%	1'600.00	85.88%
		1'700.00	2'003.00	84.87%	1'275.00	63.65%	1'700.00	84.87%